

Bureau  
d'audiences  
publiques sur  
l'environnement

---

Rapport 285

# Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Rapport d'enquête et de médiation

Décembre 2011

Québec 

## **La mission**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement et fait rapport de ses constatations et de son analyse au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

---

## **La déontologie et l'éthique**

Les commissaires sont soumis aux règles du Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ils adhèrent aux valeurs de respect, d'impartialité, d'équité et de vigilance énoncées dans la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau, lesquelles complètent celles de l'administration publique québécoise.

---

La documentation relative aux travaux de la commission est disponible au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
communication@bape.gouv.qc.ca  
www.bape.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732

Mots clés : BAPE, infrastructure routière, Saint-Henri, Saint-Anselme.

---

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
ISBN 978-2-550-63232-0 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-63233-7 (PDF)

Québec, le 9 décembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il m'est agréable de vous transmettre le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme. Le mandat d'enquête et de médiation, qui a débuté le 12 septembre 2011, était sous la responsabilité du commissaire Michel Germain.

Au terme de la médiation, les requérants ont retiré leurs demandes d'audience publique, étant satisfaits des engagements du promoteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Renaud



Québec, le 8 décembre 2011

Monsieur Pierre Renaud  
Président  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête et de médiation concernant le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme.

Tous les requérants ont retiré leurs demandes d'audience publique à la suite de la signature d'engagements par le promoteur.

En terminant, permettez-moi de souligner l'excellent travail des membres de l'équipe de la commission d'enquête et de leur exprimer ma reconnaissance.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Le commissaire responsable de l'enquête et de la médiation,



Michel Germain



---

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Le projet</b> .....	3
<b>L'enquête et la médiation</b> .....	9
La phase d'information.....	9
La phase d'analyse et de consentement .....	10
La phase de médiation.....	11
<b>Conclusion</b> .....	17
<b>Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat</b> .....	19
<b>Annexe 2 Les demandes d'audience publique</b> .....	25
<b>Annexe 3 La proposition d'engagements du promoteur</b> .....	33
<b>Annexe 4 Les lettres de retrait des demandes d'audience publique</b> .....	53
<b>Annexe 5 La documentation</b> .....	61

## Liste des figures

<b>Figure 1</b>	La localisation du projet.....	5
<b>Figure 2</b>	Le projet et son milieu d'insertion.....	7





---

# Introduction

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Transports a déposé en juin 2005 un avis de projet au ministère de l'Environnement (maintenant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) pour l'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme. Une directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact à réaliser a été émise au promoteur au cours du même mois. Cette étude a été rendue publique lors d'une période d'information et de consultation du dossier par le public tenue du 19 avril au 3 juin 2011, sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Durant cette période, trois demandes d'audience publique ont été acheminées au ministre, M. Pierre Arcand (annexe 2). Les requérants sont des propriétaires de terres agricoles et d'érablières localisées en bordure de la portion de la route 277 visée par le projet.

Le 11 août 2011, le ministre confiait au BAPE le mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation en environnement dans le dossier. Le mandat, confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), a débuté le 12 septembre 2011 (annexe 1). Le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a désigné Michel Germain commissaire responsable de l'enquête et de la médiation. Le commissaire a tenu une série de rencontres lors desquelles sont intervenus les requérants, le promoteur, trois tierces parties et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le 1<sup>er</sup> novembre 2011, à la demande du président du BAPE, le ministre prolongeait la durée du mandat jusqu'au 12 décembre 2011, alors que le dépôt du rapport était initialement prévu pour le 12 novembre. Le présent rapport rend compte de la démarche et des résultats de l'enquête et de la médiation.



---

## Chapitre 1      **Le projet**

Le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme dans la MRC de Bellechasse s'inscrit dans le plan global d'amélioration de l'axe de circulation formé par les routes 173 et 277 entre Lévis et Sainte-Claire (figure 1). Cet axe constitue un lien nord-sud majeur de la région de Chaudière-Appalaches. Selon le ministère des Transports, le projet vise principalement à améliorer la sécurité routière en raison notamment du nombre et de la gravité des accidents, lesquels sont souvent causés par la poudrière engendrée par les forts vents latéraux en période hivernale, de la géométrie déficiente de la route et du transport des marchandises. L'élargissement de la route améliorerait également la fluidité routière compte tenu de l'augmentation anticipée de la circulation à long terme.

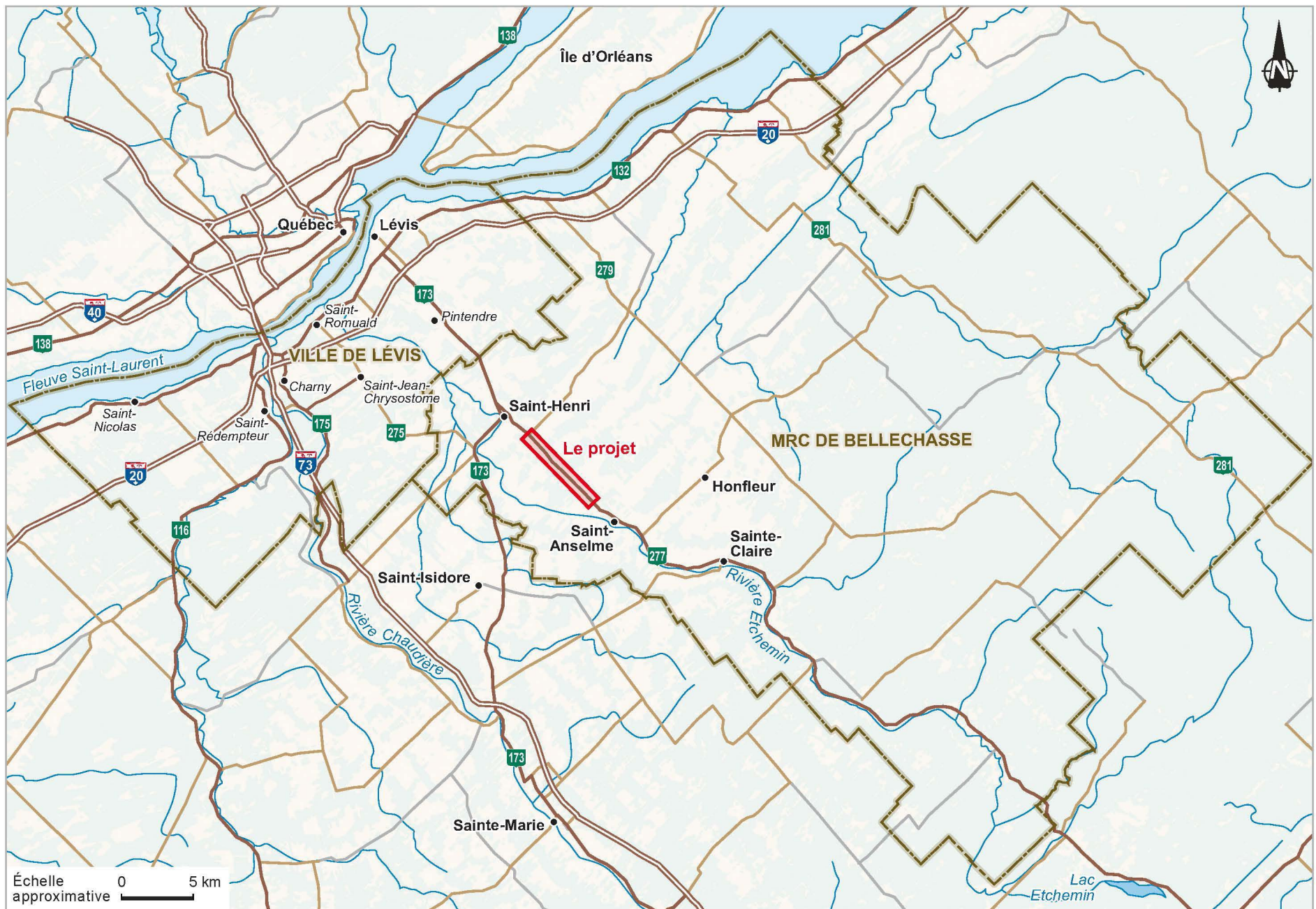
Le réaménagement prévu, tel qu'il est présenté dans l'étude d'impact, se divise en deux secteurs, soit un secteur périurbain et un secteur rural (figure 2). Le secteur périurbain, d'une longueur de 1,1 km, concerne le segment de route entre la rue Albert-Deblois et le rang de la Montagne. Il serait réaménagé avec deux voies de circulation et une troisième voie centrale réservée aux manœuvres de virage à gauche. Une emprise nominale de 31 m serait requise. Quant au secteur rural, d'une longueur de 5,4 km, il vise le segment de route entre le rang de la Montagne et le chemin du Trait-Carré. Il serait réaménagé avec une section de type rural à quatre voies avec chaussées séparées par un terre-plein central d'une largeur de 15 m pour des raisons de sécurité routière. Une emprise nominale de 62,5 m serait requise. Le projet prévoit également trois boucles de virage afin de raccourcir les détours résultant de la présence du terre-plein central qui empêcherait les virages à gauche. Enfin, un carrefour giratoire serait aménagé à l'intersection avec le rang de la Montagne, marquant ainsi la transition entre les secteurs périurbain et rural, et permettant également de faire un demi-tour.

L'exploitation agricole et acéricole est la principale utilisation du territoire en bordure de la portion de la route 277 visée par le projet. À cet égard, des pertes de près de 15 ha de terres agricoles et d'un peu plus de 3 ha d'érablières sont anticipées. Dans le secteur périurbain, à Saint-Anselme, se trouve également une zone commerciale et industrielle. L'acquisition ou le déplacement d'une quinzaine de bâtiments, principalement des résidences, serait nécessaire à la réalisation du projet.

Le coût du projet est estimé à 25 M\$ et les travaux s'étaleraient sur une période de quatre ans.



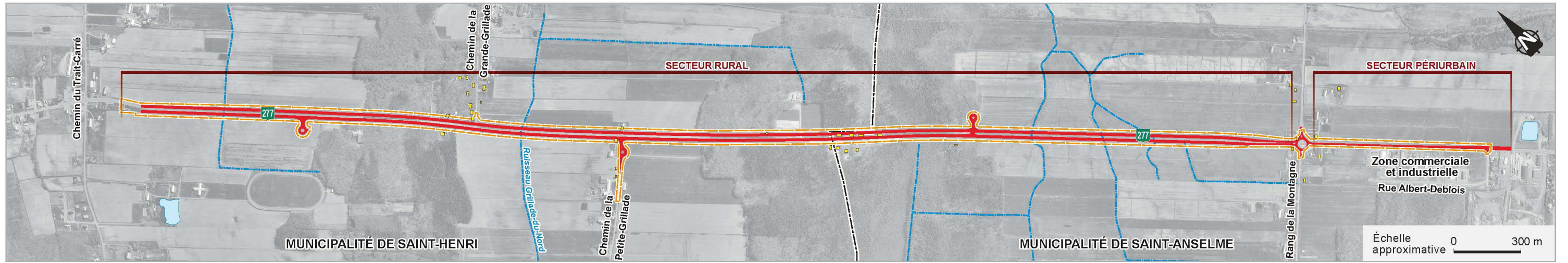
Figure 1 La localisation du projet



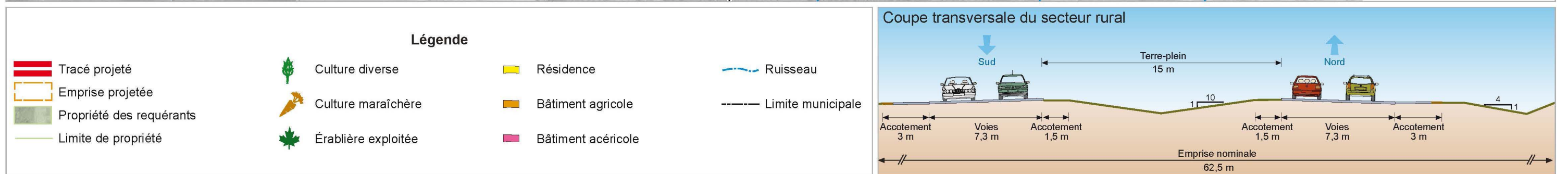
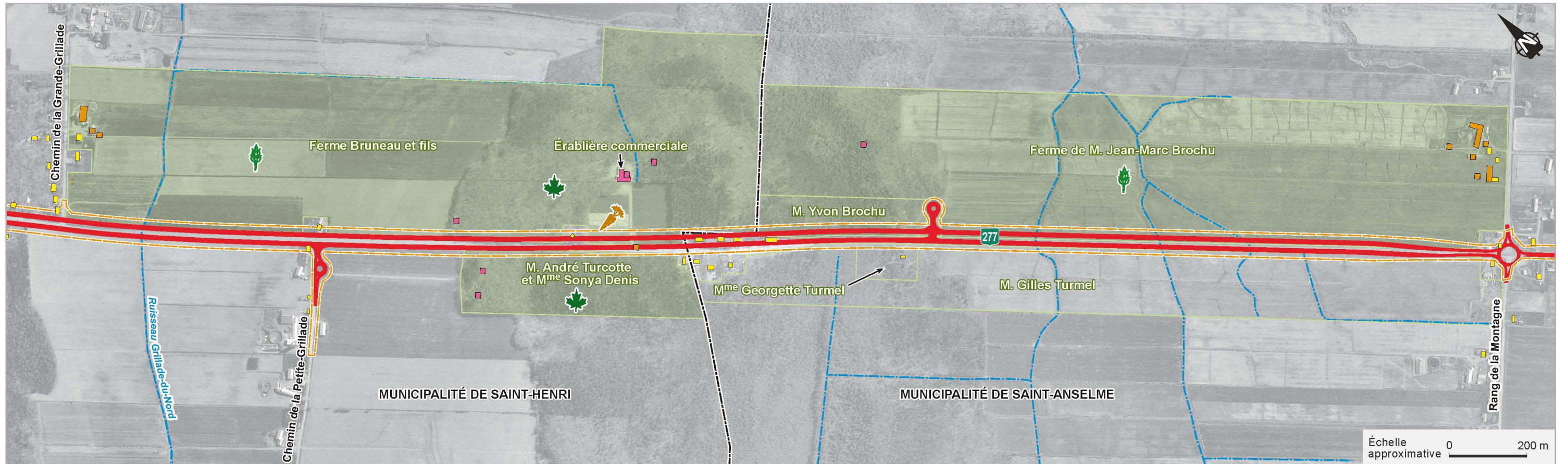
Sources : adaptée de PR3.1, figure 1.1 ; carte routière du ministère des Transports [en ligne (14 octobre 2011) : [www.quebec511.gouv.qc.ca/images/fr/carte\\_routiere/PDF/web25\\_Chaud-Appal\\_nord.pdf](http://www.quebec511.gouv.qc.ca/images/fr/carte_routiere/PDF/web25_Chaud-Appal_nord.pdf) et [www.quebec511.gouv.qc.ca/images/fr/carte\\_routiere/PDF/web25\\_Chaud-Appal\\_sud.pdf](http://www.quebec511.gouv.qc.ca/images/fr/carte_routiere/PDF/web25_Chaud-Appal_sud.pdf)].



Figure 2 Le projet et son milieu d'insertion



Agrandissement de la zone allant du chemin de la Grande-Grillade au rang de la Montagne



Source : adaptée de PR3.1, figures 3.2, 4.8, 5.3 et 6.1.





---

## Chapitre 2 **L'enquête et la médiation**

La médiation en environnement est un processus de règlement des conflits qui fait appel à une négociation visant à rapprocher les parties. Ce processus peut s'avérer avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas fondamentalement remise en question et que les différends paraissent pouvoir être réglés de façon satisfaisante par la conciliation des points de vue du promoteur et des requérants. Cette approche permet de s'adapter aux particularités des demandes d'audience publique avec plus de souplesse qu'un mandat d'enquête et d'audience publique.

La médiation est encadrée par les *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement* adoptées par le BAPE. Ces règles prévoient trois phases à l'enquête, soit les phases d'information, d'analyse et de consentement à la médiation et, enfin, la médiation proprement dite.

Le présent mandat prend en compte quatre principes de la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1). Le premier est « participation et engagement » qui stipule que la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur le plan environnemental, social et économique. Le deuxième est « santé et qualité de vie » qui énonce que les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. Le troisième est « équité et solidarité sociales » qui stipule que les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale. Le quatrième est « protection de l'environnement » qui dit que, pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

### **La phase d'information**

Lors d'une rencontre à Saint-Henri le 13 septembre 2011 avec tous les requérants et d'une autre le 14 septembre 2011 avec le promoteur, le commissaire a présenté l'approche de la médiation et ses limites quant à la remise en question de la justification du projet. Il a indiqué que son rôle consiste à aider les participants à circonscrire leurs points de divergence et de convergence, à susciter l'échange d'information objective, à aider à trouver des pistes de solutions ainsi qu'à faciliter la

communication et la négociation entre les parties. Le commissaire a en outre le devoir de s'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et ne vont pas à l'encontre des droits des tiers.

## La phase d'analyse et de consentement

Toujours au cours de la rencontre du 13 septembre, le commissaire a clarifié les motifs des demandes d'audience publique avec les requérants. Ceux-ci se rapportent principalement à la largeur du terre-plein central qui entraînerait un empiètement excessif sur les terres agricoles et les érablières en bordure de la route projetée ainsi qu'à la perte d'accès direct à certaines propriétés en raison de la présence du terre-plein qui obligerait à effectuer des détours. Le propriétaire d'une terre boisée conteste également la présence d'une boucle de virage qui occasionnerait une perte supplémentaire dans son érablière. Il a été mentionné par les requérants que des discussions ont eu lieu par le passé avec le promoteur sur les aspects qui les préoccupent (M. André Turcotte et M<sup>me</sup> Sonya Denis, DT1, p. 13 et 29 ; MM. Jérôme et Yvon Brochu, DT1, p. 23 et 28). Les requérants se sont dits disposés à entreprendre la médiation (M. Jean-Marc Brochu, DT1, p. 25 ; M. André Turcotte, DT1, p. 29 ; M. Michel Germain, DT1, p. 44).

La rencontre avec le promoteur a permis de lui présenter les divers objets contenus dans les demandes d'audience publique, sur lesquels les requérants souhaitent discuter. À cette occasion, le promoteur a indiqué qu'il acceptait de prendre part à la médiation (M. Richard Charpentier, DT2, p. 18 et 23). Le commissaire a donc convoqué le promoteur et les requérants la semaine suivante afin d'amorcer les échanges.

Il est important de mentionner que le commissaire a d'abord rencontré des représentants de la municipalité de Saint-Anselme, à leur demande, le 12 septembre 2011. Ils ont exprimé leurs préoccupations quant à la réalisation d'un lotissement commercial et industriel prévu par la municipalité au sud du rang de la Montagne, celui-ci devant être coordonné avec le projet d'élargissement de la route 277. À cet endroit, le promoteur projette l'aménagement d'une route à trois voies de circulation à une seule chaussée tandis que la municipalité prévoit effectuer notamment des travaux d'aqueduc et d'égout dans l'emprise routière. Les représentants de la municipalité s'interrogeaient sur les répercussions potentielles de la médiation à cet égard. Ils ont également indiqué que la municipalité a entrepris des démarches auprès du promoteur pour que cette portion du projet routier se réalise le plus rapidement possible.

Le commissaire a spécifié aux représentants de la municipalité que, sur la base des demandes d'audience publique qui concernent la portion de la route située au nord du rang de la Montagne, la médiation serait peu susceptible d'entraîner des répercussions sur le développement municipal prévu et le réaménagement de la route 277 projeté dans ce secteur. Le commissaire n'a donc pas associé la municipalité à la médiation.

## La phase de médiation

Une première rencontre de médiation réunissant tous les requérants et le promoteur s'est tenue le 20 septembre 2011 à Saint-Henri. D'autres rencontres et entretiens téléphoniques se sont tenus dans les semaines subséquentes jusqu'à la signature des engagements par le promoteur et le retrait des demandes d'audience publique par les requérants le 15 novembre 2011. Six points ont fait l'objet de discussions.

### La largeur de l'emprise

Le promoteur a d'abord présenté les raisons liées à la sécurité routière qui motivent le choix préférable d'un terre-plein d'une largeur de 15 m. Il a ensuite suggéré de le réduire à 10 m, sauf dans le secteur entre les chemins de la Petite-Grillade et de la Grande-Grillade afin de permettre à tous les types de véhicules en provenance de ces chemins d'effectuer des virages à gauche en deux temps. Le promoteur a examiné la proposition d'un requérant pour une configuration modifiée des deux intersections en aménageant une voie de refuge pour les véhicules tournant à gauche en provenance des chemins transversaux. Il a alors été en mesure de réduire à 10 m la largeur du terre-plein dans ce secteur en modifiant le concept routier aux deux intersections. Un terre-plein de 10 m nécessite toutefois de conserver les boucles de virage proposées pour permettre les demi-tours sécuritaires de tous les types de véhicules, notamment les véhicules lourds.

Dans les secteurs boisés, le promoteur a proposé d'installer des glissières de sécurité le long de la route et de prévoir une pente de talus plus prononcée (environ de 2 : 1, plutôt que 4 : 1) vers les fossés de drainage (annexe 3). Ceci réduirait à ces endroits l'emprise de 1 à 2 m supplémentaires de chaque côté de la route.

Par ailleurs, le promoteur a acquiescé à la demande des requérants de les favoriser, autant que possible, quant aux gains de terrain qui seraient réalisés par la réduction de l'emprise avec un terre-plein plus étroit. Dans le secteur des propriétés de la ferme de M. Jean-Marc Brochu et de M. Yvon Brochu, la réduction de l'emprise de la route projetée serait appliquée en totalité du côté est, soit en faveur des requérants. Pour les deux autres requérants, la réduction serait appliquée à égalité de chaque

côté de l'emprise puisque leurs propriétés sont situées de part et d'autre. Le promoteur s'est engagé à rencontrer de nouveau les requérants au moment de la conception des plans et devis afin d'optimiser le tracé de la route projetée à leur avantage. Les requérants se sont dits satisfaits de ces propositions.

### **L'accès à l'érablière commerciale de la Ferme Bruneau et fils**

Les représentants de la Ferme Bruneau et fils ont demandé un accès direct à leur érablière commerciale pour les véhicules en direction sud par l'aménagement d'un virage à gauche dans le terre-plein central.

Le promoteur a consenti à regarder cette possibilité à la condition qu'un tel aménagement soit utilisable par tout usager ayant à faire un demi-tour, puisqu'il n'aménage jamais d'entrée privée dans un terre-plein central pour une résidence ou un commerce. Il a évalué trois possibilités, soit un virage à gauche dans le terre-plein central qui nécessiterait toutefois un terre-plein d'une largeur de 15 m à la hauteur de l'érablière, une boucle de virage devant l'entrée de l'érablière et un demi-tour en anse de tasse (c'est-à-dire débutant dans le terre-plein central puis partiellement déporté dans l'accotement (PR3.1, figure 5.6 pour exemple)) au sud de l'entrée de l'érablière. Après réflexion, le requérant a opté pour la boucle de virage proposée par le promoteur sur sa propriété, notamment parce que le demi-tour aurait nécessité un terre-plein de plus de 10 m sur plusieurs centaines de mètres (annexe 3).

### **La boucle de virage prévue initialement sur le terrain de M. Yvon Brochu**

M. Yvon Brochu a d'abord demandé que la boucle de virage prévue sur sa propriété soit déplacée vers le nord, dans un secteur moins productif de son érablière. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a noté que ce déplacement entraînerait une perte de milieu humide non souhaitable, mais qu'il ne s'y opposerait pas puisque la superficie touchée serait faible et que l'intégrité de l'ensemble du milieu ne serait pas compromise (DB1). De son côté, le promoteur a signalé que le déplacement vers le nord de la boucle de virage occasionnerait une augmentation significative des détours pour l'une des cinq résidences qui seraient desservies.

Le commissaire a alors rencontré M<sup>me</sup> Georgette Turmel domiciliée sur la route 277 à Saint-Anselme, la tierce partie qui pourrait subir des inconvénients (figure 2). Le promoteur a déjà convenu avec M<sup>me</sup> Turmel des conditions auxquelles elle consent à céder une bande de terrain pour l'élargissement de la route projetée. Le commissaire a exposé la proposition d'un requérant de déplacer la boucle de virage vers le nord. M<sup>me</sup> Turmel s'est opposée à ce déplacement puisqu'elle en serait directement pénalisée. Elle souhaitait plutôt que la boucle de virage soit déplacée vis-à-vis de son

entrée principale, pour offrir un accès direct à sa résidence dans les deux directions de la route 277 projetée à quatre voies.

Puisque le déplacement de la boucle de virage vers le nord ne peut être retenu, sa localisation sur une propriété voisine, située du côté ouest de la route 277, a été invoquée par le requérant. Cette nouvelle option nécessite également la consultation d'une tierce partie. M. Gilles Turmel, propriétaire du lot visé par cette hypothèse, a été rencontré par le commissaire en compagnie d'un représentant du ministère des Transports (figure 2). Lors d'un entretien téléphonique subséquent, M. Turmel a informé le commissaire qu'il ne s'objectait pas à ce que la boucle de virage soit déplacée sur sa propriété.

Le commissaire a rencontré à nouveau M<sup>me</sup> Georgette Turmel le 21 octobre au sujet du déplacement du côté ouest de la boucle de virage. Celle-ci a exprimé des objections, même si elle pourrait obtenir un accès direct à cette boucle par un chemin aménagé par le promoteur. Elle allègue qu'une boucle de virage adjacente à sa propriété entraînerait une perte d'intimité et, même si la boucle était installée plus loin vers le sud, elle craint pour sa sécurité lorsqu'elle emprunterait la route 277 pour accéder à la boucle puisqu'elle aurait à le faire à basse vitesse, compte tenu de la courte distance. En outre, elle appréhende une perte de valeur de sa propriété si la boucle de virage n'était pas installée face à sa résidence de façon à lui donner un accès direct dans les deux directions et qu'elle était plutôt installée du côté ouest.

Comme solution de rechange, M<sup>me</sup> Turmel a proposé l'aménagement d'un demi-tour dans le terre-plein central utilisable dans les deux sens par les automobiles et les véhicules lourds, face à son entrée principale. À ce sujet, notons qu'aucun accès direct dans les deux directions n'est prévu par le promoteur pour les quatre autres résidences situées à proximité (figure 2). Par ailleurs, l'exercice a été fait par le promoteur à la hauteur de l'érablière commerciale de la Ferme Bruneau et fils et un terre-plein de 15 m est requis pour permettre aux véhicules lourds de faire un demi-tour. Avec un terre-plein de 10 m, une boucle de virage serait donc nécessaire pour les camions, d'autant plus qu'en son absence la machinerie agricole des exploitations à proximité aurait à faire des détours supplémentaires.

Le promoteur a alors conçu un nouvel aménagement qui tient compte des préoccupations de M<sup>me</sup> Turmel relativement à la sécurité et à l'intimité, tout en répondant à la demande de M. Yvon Brochu. Celui-ci consiste à prévoir un demi-tour dans le terre-plein central pour les automobiles seulement ainsi qu'une boucle de virage du côté ouest, sur la propriété de M. Gilles Turmel, mais en laissant une zone tampon entre celle-ci et la propriété de M<sup>me</sup> Turmel (annexe 3). La boucle de virage serait principalement utilisée par des véhicules lourds se rendant occasionnellement

aux cinq résidences voisines et voulant retourner vers le nord, ainsi que par la machinerie agricole des trois exploitations situées tout près, à l'aller ou au retour selon le cas.

Cette proposition répond aux préoccupations exprimées dans la requête de M. Yvon Brochu qui s'est dit satisfait. Le commissaire a toutefois convenu avec le promoteur que M. Gilles Turmel soit consulté à l'étape des plans et devis pour que les inconvénients liés à la présence de la boucle de virage sur sa propriété soient minimisés. M. Turmel a été recontacté par le commissaire pour lui faire part de cette solution et lui signifier qu'il serait consulté par le promoteur. Celui-ci a maintenu son intérêt à recevoir la boucle de virage.

Par ailleurs, un avis a été demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par le commissaire au sujet des modifications envisagées au projet en ce qui a trait aux aménagements qui permettraient les virages à gauche et les demi-tours vis-à-vis tant de l'érablière commerciale que de la propriété de M. Yvon Brochu. Le Ministère estime que ces solutions sont acceptables si les propriétaires des terrains concernés y consentent (DQ1.1).

En ce qui concerne la portion de la propriété de M. Gilles Turmel qui est adjacente à celle de M<sup>me</sup> Turmel, une aliénation volontaire à des fins autres que résidentielles est soumise à l'autorisation de M<sup>me</sup> Turmel suivant les titres de propriété de cette dernière. Lors d'une rencontre de médiation, le commissaire a informé les requérants concernés et le promoteur de cette situation. Il appartiendra au promoteur de prendre en compte cet élément dans le processus d'acquisition des terrains.

Le commissaire estime que la solution proposée par le promoteur, jugée intéressante par les requérants visés et le propriétaire concerné, est acceptable sur le plan environnemental et qu'elle ne pénalise pas une tierce partie par rapport aux aménagements routiers présentés dans l'étude d'impact, à la condition qu'une zone tampon boisée soit maintenue entre la propriété de cette tierce partie et la boucle de virage.

- ◆ **Avis** – *Le commissaire estime que le ministère des Transports devrait s'assurer de la conservation à perpétuité d'une zone tampon boisée entre la propriété de M<sup>me</sup> Georgette Turmel et la boucle de virage projetée sur la propriété voisine.*

### **Le ruisseau Grillade-du-Nord**

M. Réal Bruneau s'est interrogé sur l'élargissement de l'emprise projetée dans le secteur du ruisseau Grillade-du-Nord situé sur sa propriété. Le promoteur a expliqué qu'une portion du terrain à l'emplacement même du ruisseau serait utilisée uniquement pour la période de construction pour ensuite être remise en état.

Après vérification, le promoteur s'est engagé à réduire son emprise permanente le plus possible, mais il doit tenir compte du fait que le niveau du terrain est plus bas près du ruisseau Grillade-du-Nord. Il s'est engagé à rencontrer M. Bruneau à l'étape des plans et devis de construction afin de confirmer qu'il ne prendrait que l'espace absolument nécessaire pour la route. M. Bruneau s'est montré satisfait de ces engagements. Ceux-ci ont été repris envers la propriété de M. Jean-Marc Brochu dont les terres sont également traversées par des cours d'eau.

### **La vitesse de circulation**

Des requérants ont demandé que la limite de vitesse soit diminuée pour la sécurité de leurs déplacements avec la machinerie agricole. Le promoteur a expliqué que la limite de vitesse de 90 km/h doit être maintenue puisque la configuration prévue, à quatre voies séparées par un terre-plein et sans feux de circulation, favorise la fluidité. Par ailleurs, il a précisé que les routes rurales similaires à une seule chaussée ont une vitesse affichée de 90 km/h ailleurs au Québec. En outre, le promoteur a mentionné que la présence de voies de dépassement et d'accotements plus larges faciliterait les déplacements avec la machinerie agricole par rapport à une route à deux voies sur une seule chaussée, tel que c'est le cas actuellement.

### **Le processus d'acquisition des propriétés par le ministère des Transports**

Comme point d'information, le ministère des Transports a présenté aux requérants la procédure liée à l'acquisition des bâtiments et des terrains requis pour la réalisation d'un projet.

### **La circulation de la petite faune**

La circulation sécuritaire de la petite faune entre les parties boisées qui se retrouveraient séparées par une emprise de plus de 62 m si le projet se réalise plutôt que de moins de 30 m, tel que c'est le cas actuellement, n'a pas fait l'objet de discussions avec les parties. Le commissaire a néanmoins examiné cet aspect au regard de la fragmentation des milieux naturels et du principe de développement durable « protection de l'environnement ».

La zone d'étude abriterait au moins une quinzaine d'espèces de petits mammifères, dont deux espèces de micromammifères figurant sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en vertu de la réglementation provinciale (PR3.1, p. 74 et 79). Le morcellement du territoire forestier provoquerait des modifications de comportement de la faune qui fréquente ces milieux et engendrerait des risques accrus de collision avec les véhicules. Outre la perte d'animaux, ces

collisions constitueraient un risque accru d'accident<sup>1</sup>. L'étude d'impact ne propose aucune mesure pour faciliter le passage sécuritaire de la petite faune<sup>2</sup> (Boucher, 2010 ; Ontario Road Ecology Group, 2010).

- ◆ **Avis** – *Le commissaire est d'avis que le promoteur devrait examiner avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune la situation de la petite faune afin d'évaluer la pertinence d'aménager des passages pour les petits animaux sous l'emprise routière vis-à-vis des boisés présents, compte tenu du dédoublement de la route 277.*

---

1. Ministère des Transports. *Mortalité de la faune* [en ligne (12 octobre 2011) : [www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/environnement/gestion\\_ecologique\\_vegetation/projets\\_experimentaux/ecosysteme/mortalite\\_faune](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/environnement/gestion_ecologique_vegetation/projets_experimentaux/ecosysteme/mortalite_faune)].

2. M. Boucher (2010). *Fréquentation des passages fauniques par la petite faune*, essai effectué pour la maîtrise en environnement sous la direction d'Yves Leblanc, Centre universitaire de formation en environnement, Université de Sherbrooke, 80 p.

Ontario Road Ecology Group, Toronto Zoo (2010). *A Guide to Road Ecology in Ontario*, document préparé pour le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement Canada, 69 p.



---

## Conclusion


Une douzaine de requérants, qui se sont regroupés pour faire trois demandes d'audience publique, et le ministère des Transports ont consenti à participer à la médiation confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme. Sans remettre en question la justification du projet, les préoccupations des requérants portaient sur son empreinte jugée excessive sur le milieu agricole et les érablières, notamment par l'empiètement significatif de l'emprise routière projetée sur les propriétés riveraines et par les détours que le terre-plein central pouvait occasionner. Les discussions ont ainsi principalement porté sur la réduction de la largeur de l'emprise ainsi que sur le réaménagement de demi-tours.

Au terme de la médiation, les requérants ont retiré leurs demandes d'audience publique, le tout conditionnel à ce que le décret d'autorisation renvoie aux engagements pris par le promoteur au cours de la médiation.

Par ailleurs, le rapport présente deux avis à l'attention du promoteur. Le premier avis porte sur la pérennité d'une zone tampon boisée à conserver près d'une propriété résidentielle et le second concerne l'aménagement de passages pour la petite faune.

Je tiens à souligner la bonne collaboration du ministère des Transports de même que l'approche constructive des requérants. En outre, l'enquête et la médiation se sont déroulées dans une perspective de développement durable.

Fait à Québec,

  
\_\_\_\_\_  
Michel Germain  
Commissaire responsable  
de l'enquête et de la médiation

A contribué à la rédaction du rapport :  
Julie Crochetière, analyste

Avec la collaboration de :  
Karine Lavoie, conseillère en communication  
Rita LeBlanc, coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Elena Loukiantchouc, agente de secrétariat

---

Annexe 1

# **Les renseignements relatifs au mandat**



## Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) était de tenir une enquête, de procéder à une médiation si les circonstances s'y prêtaient, et de faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le mandat a débuté le 12 septembre 2011.

## L'équipe du BAPE

### Le commissaire responsable de l'enquête et de la médiation

Michel Germain

### Son équipe

Julie Crochetière, analyste  
Karine Lavoie, conseillère en communication  
Rita LeBlanc, coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Elena Loukiantchouc, agente de secrétariat

Avec la collaboration de:  
Bernard Desrochers, responsable de l'infographie  
Danielle Hawey, responsable de l'édition

## Les activités liées au mandat d'enquête et de médiation

### Rencontres d'information ou de consentement à la médiation

7 septembre 2011

Rencontre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

13 septembre 2011

Rencontre avec les requérants

14 septembre 2011

Rencontre avec le promoteur

### **Rencontres de médiation**

20 septembre 2011	Rencontre de médiation avec les requérants, le promoteur et les personnes-ressources
4 octobre 2011	Rencontre avec les requérants et le promoteur
7 octobre 2011	Rencontre avec un requérant et le promoteur
18 octobre 2011	Conférence téléphonique avec le promoteur
24 octobre 2011	Rencontre avec un requérant et le promoteur
26 octobre 2011	Rencontre avec deux requérants et le promoteur
3 novembre 2011	Rencontre avec deux requérants et le promoteur
15 novembre 2011	Signature du protocole d'entente entre le promoteur et les requérants

### **Rencontres avec un tiers intéressé**

12 septembre 2011	Rencontre avec un tiers
30 septembre 2011	Rencontre avec un tiers
14 octobre 2011	Rencontre avec un tiers
17 octobre 2011	Conférence téléphonique avec un tiers
18 octobre 2011	Conférence téléphonique avec un tiers
18 octobre 2011	Conférence téléphonique avec un tiers
21 octobre 2011	Rencontre avec un tiers
4 novembre 2011	Conférence téléphonique avec un tiers
17 novembre 2011	Rencontre avec un tiers

## Le promoteur

Ministère des Transports

M. Luc Tremblay, porte parole  
M. Éric Archambault  
M. Richard Charpentier  
M. François Guimond  
M. Guy Julien  
M. Paolo Lessard

## Les personnes-ressources

M. Hervé Châtagnier, porte parole  
M<sup>me</sup> Marie-Emmanuelle Rail

Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs

## Les participants

### Les requérants

M. Daniel Brochu  
M. Jean-Marc Brochu  
M. Jérôme Brochu  
M. Michel Brochu  
M<sup>me</sup> Raymonde Carrier

M. Yvon Brochu

M<sup>me</sup> Sonya Denis  
M. André Turcotte

Ferme Bruneau et fils inc.  
M. Éric Bruneau  
M. Réal Bruneau  
M. Steeve Bruneau  
M<sup>me</sup> Hélène Labrie

### Les tiers intéressés

M<sup>me</sup> Georgette Turmel  
M. Gilles Turmel

Municipalité de Saint-Anselme  
M. Michel Bonneau, maire  
M. Louis Felteau, directeur général





---

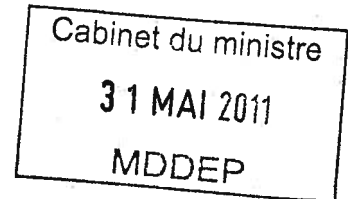
**Annexe 2**

**Les demandes d'audience publique**



St-Henri de Lévis, le 30 mai 2011

**Monsieur Pierre Arcand**  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**Objet : Demande d'audience publique**  
**Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

Monsieur Arcand,

Suite à la réunion tenue le mercredi 11 mai 2011 à la salle multifonctionnelle au 243, rue Principale à Saint-Anselme, nous demandons la tenue d'une audience publique pour le projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme.

Nous sommes propriétaires de la Ferme Bruneau et fils inc. ainsi que de l'Érablière commerciale Réal Bruneau. Nous considérons excessive la largeur prévue du terre-plein central. De plus, nous craignons les impacts négatifs de l'abolition de l'accès direct de notre commerce à la route 277.

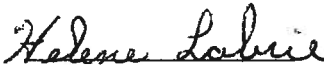
Pour ces raisons, nous réclamons la tenue d'une audience publique.

Merci de votre collaboration

  
Réal Bruneau

  
Steve Bruneau

  
Eric Bruneau

  
Hélène Labrie

Ferme Bruneau et fils inc.  
115, Grande-Grillade  
Saint-Henri de Lévis (Québec)  
G0R 3E0

Saint-Anselme, le 30 mai 2011



Monsieur Pierre Arcand, ministre  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyard  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique - Projet de réaménagement de la route 277 entre  
Saint-Henri et Saint-Anselme**

---

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à la séance d'information du 11 mai dernier à la salle multifonctionnelle de Saint-Anselme concernant le projet cité en objet. Nous désirons vous informer que le projet présenté lors de cette séance nous préoccupe à certains égards, préoccupations que nous vous exposons ci-après. À cet effet, nous demandons la tenue d'une médiation dans le cadre d'une audience publique.

Il est important de mentionner que nous ne sommes pas contre le projet en soi, mais plutôt contre l'ampleur de celui-ci et la façon dont il a été conduit.

Voici nos principales préoccupations :

- 1) Notre première préoccupation est l'empiètement sur les exploitations agricoles et les érablières de chaque côté de la route due à une largeur excessive du terre-plein (15 m). De plus, le tracé empiète davantage du côté est que du côté ouest créant une iniquité. Tout cela engendre des pertes de revenus pour notre exploitation agricole ;
- 2) À cause de la largeur proposée du terre-plein, la faible largeur de terre restante entre la route projetée et la haie brise-vent existante rendra plus difficile les différents travaux culturaux, que ce soit au niveau de la machinerie agricole (manœuvres plus difficiles) ou encore au niveau de la culture elle-même ;
- 3) Nous voulons le retrait complet de la boucle de virage située sur nos terres. La boucle proposée par le promoteur a pour but de desservir les cinq résidences situées du côté ouest de la route. Ceci ne justifie pas la nécessité d'avoir une infrastructure qui permettra d'effectuer des virages pour tous les types de véhicules, d'autant plus qu'il n'y a pas de commerce dans ce secteur ;

- 4) À la limite des deux (2) municipalités, pour les usagers du côté est de la route, l'absence d'un demi-tour dans le terre-plein central permettant un accès direct à la route (direction sud) à partir de notre érablière et de nos champs est contraignant. Pourtant, on trouve des demi-tours dans le secteur pour se rendre à St-Henri. L'ajout d'un demi-tour ne nous a jamais été présenté, ni proposé par le promoteur ;

Nous sommes ouverts à tout processus de médiation afin de minimiser le plus possible les impacts négatifs qu'aura ce projet sur nos terres agricoles. En effet, soyez assurés que nous sommes toujours disposés à collaborer pour l'élargissement de la route 277. De façon à rendre ce projet plus équitable, nous avons des propositions à soumettre qui pourraient satisfaire les deux (2) parties.

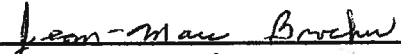
Cependant, nous demeurons toujours avec des interrogations concernant, entre autre, le comportement et l'attitude du Ministère des Transports et de Génivar à notre égard au cours de l'élaboration du projet dans notre secteur.

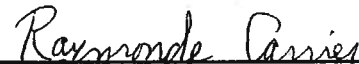
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


**Propriété # 23 :**

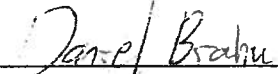
---

  
Jean-Marc Brochu  
361, rang de la Montagne  
Saint-Anselme, QC  
GOR 2N0

  
Raymonde Carrier  
raymonde.carrier@hotmail.com


  
Jérôme Brochu, ing.

  
Michel Brochu, ing. jr

  
Daniel Brochu, ing. jr

**Propriété # 22 :**

---

  
Yvon Brochu  
2642, rue de Port-Royal  
Québec, QC  
G1V 1A6  
(418) 650-3124  
ygbbr@sympatico.ca

31 mai 2011  
Saint-Henri  
Projet Route 277



André Turcotte et Sonya Denis  
137 Des prés-verts  
Saint-Henri de Lévis  
GOR 3EO

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand

À qui de droit,

Cette lettre est pour vous informer que nous sommes partiellement en désaccord avec le projet de la route 277. Nous sommes extrêmement conscient que la route 277 aurait bien besoin d'être réaménagée et se, de façon plus sécuritaire. Cependant, nous trouvons que le ministère des transports abuse un peu trop de ses pouvoirs. C'est tout à fait contre les droits de la personne de déloger les gens et détruire des maisons qui ont un patrimoine ancestral en plus d'anéantir des érablières et des terres agricoles de plusieurs centaines d'années. Pourquoi, lorsque le ministère entreprend de nouveau projet, ne pense-t-il pas au citoyens qui sont établie la depuis des décennies et qu'il ne pense qu'à tout détruire pour atteindre son but ? C'est bien beau l'argent, mais ça ne remplace en rien ce que les gens éprouvent envers leurs biens.

Nous savons aussi que les conditions climatiques en hiver sont très difficiles sur la route 277 en raison des forts vents. Plus précisément au sud de la Petite-grillade jusqu'aux érablières de M. Bruneau et M. Turcotte. Il y environ dix ans, des réparations avaient été effectué afin de rendre les conditions routière plus favorable soit en relevant la hauteur de la chaussé et en excavant les faussés. Cependant, cela n'a rien changé, maintenant les vents et la neige balayent la chaussée et la rendant ainsi plus glissante.

Il y a aussi le fameux terre-plein de quinze mètres qui s'éparerait les deux voies. C'est tout à fait ridicule de construire un tel terre-plein qui nécessitera de détruire une partie des terres agricoles et des érablières le long de la route où il poussera de l'herbe et d'autres mauvaise herbes où il faudra payer pour pour l'entretien de celui-ci. Ne devrait-il pas construire un moins large terre-plein et imposer des limites de vitesse comme ils l'ont fait dans les quartiers résidentiels ou les zones scolaires ? Cela ferait bien moins de ravage au plan naturel et résidentiel. De plus, pourquoi un tel terre-plein serait-il utile entre les deux érablières ? Il ne vente pas ! Les vents sont bloqués par les arbres de l'érablière. De plus, M. Real Bruneau, propriétaire d'une érablière aux attrait commerciaux et touristique n'aura pas d'accès pour sont entré pour les gens en provenance de Saint-Henri comme il était déjà décidé sur les plans. C'est ridicule, les gens devront faire un détour et se rallonger de plusieurs kilomètres pour ensuite retourner sur leurs pas et atteindre leur destination en plus de s'aventurer dans un carrefour giratoire où la loi est de céder le passage et que, comme nous le savons, certains automobilistes ne le feront pas et en résultera des accidents. Cela est tout à fait une perte de temps.

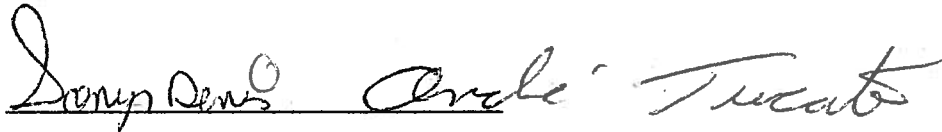
En tant qu'ancien camionneur qui a parcouru les routes du Canada et des États-Unis pendant longtemps, des routes croches et en mauvaise état j'en n'est vu. Cependant, lorsqu'il était temps de les restaurer, le ministère des transports ne détruisait pas tout sur son passage. En continuant, si le ministère voudrait avoir une meilleur relation avec

31 mai 2011  
Saint-Henri  
Projet Route 277

André Turcotte et Sonya Denis  
137 Des prés-verts  
Saint-Henri

les citoyens, devrait-il pas faire plus de consultations publiques avant d'établir ses plans et de les imposer aux gens.

Moi André Turcotte, propriétaire de l'érablière située au 801 route Kennedy, à Saint-Henri, ne cédera aucunes de ses érables, car pour l'instant les plans établis me semble beaucoup trop abusif et qu'il aurait d'autres moyens de réaménager la route 277. Le ministère ne prendra aucune partie dans mon érablière s'il ne réajuste pas son projet en faveur des citoyens qui payeront pour le réaménagement surtout qu'un terre-plein de cinq mètres serait amplement suffisant comme sur la route Campagna. De plus, chacun a son mot à dire sur le réaménagement de la route 277, puisque se seront nous qui en résulteront des désavantages que cela engendrera.

  
Sonya Denis André Turcotte





---

**Annexe 3**

**Les engagements  
du promoteur**



Saint-Romuald, le 15 novembre 2011

Madame Sonya Denis  
Monsieur André Turcotte  
137, rue des Prés-Verts  
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

Objet : Réaménagement de la route 277 – Engagements du ministère des Transports  
N/Référence : 154-01-0315

---

Madame,  
Monsieur,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des séances de médiation à l'automne 2011, entre le ministère des Transports et les requérants, dont vous-mêmes.

Dans votre requête, vous aviez abordé les aspects suivants du projet : la largeur du terre-plein ainsi que l'empiètement sur votre érablière.

La présente lettre spécifie les engagements pris par le ministère des Transports lors des séances de médiation.

- ✓ Diminuer la largeur du terre-plein central de 15 à 10 m pour l'ensemble du projet, soit entre le chemin du Trait-Carré et le rang de la Montagne;
- ✓ Installer des glissières latérales dans les zones boisées afin d'aménager des pentes de talus plus fortes et plus inclinées et diminuer la largeur de l'emprise;
- ✓ Optimiser le tracé afin que les gains en termes de diminution de l'emprise soient répartis le plus également possible à la hauteur des propriétés de la ferme Bruneau et Fils et de monsieur André Turcotte et madame Sonya Denis;

M<sup>me</sup> Sonya Denis  
M. André Turcotte

- 2 -

2011-11-15

- ✓ Advenant l'autorisation du projet par le gouvernement, rencontrer les requérants à l'étape de la conception et de la préparation des plans et devis afin d'optimiser les engagements à leur avantage.

Ces engagements sont conditionnels au retrait des demandes d'audience publique de l'ensemble des requérants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Richard Charpentier, ing.

RC/ÉA/cp

c. c. M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des inventaires et du Plan

Saint-Romuald, le 15 novembre 2011

Ferme Bruneau et fils inc.  
115, Grande-Grillade  
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

Objet : Réaménagement de la route 277 – Engagements du ministère des Transports  
N/Référence : 154-01-0315

---

Madame,  
Messieurs,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des séances de médiation à l'automne 2011, entre le ministère des Transports et les requérants, dont vous-mêmes.

Dans votre requête, vous aviez abordé les aspects suivants du projet : la largeur du terre-plein, ainsi que l'accès à votre érablière.

La présente lettre spécifie les engagements pris par le ministère des Transports lors des séances de médiation.

- ✓ Diminuer la largeur du terre-plein central de 15 à 10 m pour l'ensemble du projet, soit entre le chemin du Trait-Carré et le rang de la Montagne;
- ✓ Installer des glissières latérales dans les zones boisées afin d'aménager des pentes de talus plus fortes et plus inclinées et diminuer la largeur de l'emprise;
- ✓ Optimiser le tracé afin que les gains en termes de diminution de l'emprise soient répartis le plus également possible à la hauteur des propriétés de la ferme Bruneau et fils et de monsieur André Turcotte et madame Sonya Denis;
- ✓ Optimiser le tracé afin que les gains en termes de diminution de l'emprise se fassent du côté est de la route à la hauteur de la propriété de la ferme Bruneau et fils, près de l'intersection du chemin de la Grande-Grillade;

- ✓ Aménager une ouverture dans le terre-plein à la hauteur de l'entrée de l'érablière ainsi qu'une boucle de demi-tour sur le terrain de l'érablière;
- ✓ Advenant l'autorisation du projet par le gouvernement, rencontrer les requérants à l'étape de la conception et de la préparation des plans et devis afin d'optimiser les engagements à leur avantage.

Ces engagements sont conditionnels au retrait des demandes d'audience publique de l'ensemble des requérants.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Richard Charpentier, ing.

RC/ÉA/cp

c. c. M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des inventaires et du Plan



Saint-Romuald, le 15 novembre 2011

Madame Raymonde Carrier  
Messieurs Jean-Marc Brochu  
Jérôme Brochu, Michel Brochu  
et Daniel Brochu  
361, rang de la Montagne  
Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0

Objet : Réaménagement de la route 277 – Engagements du ministère des Transports  
N/Référence : 154-01-0315

---

Madame,  
Messieurs,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des séances de médiation à l'automne 2011, entre le ministère des Transports et les requérants, dont vous-mêmes.

Dans votre requête, vous aviez abordé les aspects suivants du projet : la largeur du terre-plein, l'empiètement sur les terres agricoles ainsi que la localisation des boucles de virage.

La présente lettre spécifie les engagements pris par le ministère des Transports lors des séances de médiation.

- ✓ Diminuer la largeur du terre-plein central de 15 à 10 m pour l'ensemble du projet, soit entre le chemin du Trait-Carré et le rang de la Montagne;
- ✓ Installer des glissières latérales dans les zones boisées afin d'aménager des pentes de talus plus fortes et plus inclinées et diminuer la largeur de l'emprise;
- ✓ Optimiser le tracé afin que les gains en termes de diminution de l'emprise, incluant la diminution de la largeur du terre-plein central, se fassent du côté Est à la hauteur des propriétés des Brochu;

M<sup>me</sup> Raymonde Carrier  
MM. Jean-Marc-Brochu  
Jérôme Brochu, Michel Brochu et  
Daniel Brochu

- 2 -

2011-11-15

- ✓ Localiser la boucle de demi-tour du côté Ouest de la route à la hauteur de la propriété de la Ferme Brochu, le plus au nord possible;
- ✓ Advenant l'autorisation du projet par le gouvernement, rencontrer les requérants à l'étape de la conception et de la préparation des plans et devis afin d'optimiser les engagements à leur avantage.

Ces engagements sont conditionnels au retrait des demandes d'audience publique de l'ensemble des requérants.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Richard Charpentier, ing.

RC/ÉA/cp

c. c. M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des inventaires et du Plan



Saint-Romuald, le 15 novembre 2011

Monsieur Yvon Brochu  
2642, rue de Port-Royal  
Québec (Québec) G1V 1A6

Objet : Réaménagement de la route 277 – Engagements du ministère des Transports  
N/Référence : 154-01-0315

---

Monsieur,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu des séances de médiation à l'automne 2011, entre le ministère des Transports et les requérants, dont vous-même.

Dans votre requête, vous aviez abordé les aspects suivants du projet : la largeur du terre-plein, l'empiètement sur les terres agricoles ainsi que la localisation des boucles de virage.

La présente lettre spécifie les engagements pris par le ministère des Transports lors des séances de médiation.

- ✓ Diminuer la largeur du terre-plein central de 15 à 10 m pour l'ensemble du projet, soit entre le chemin du Trait-Carré et le rang de la Montagne;
- ✓ Installer des glissières latérales dans les zones boisées afin d'aménager des pentes de talus plus fortes et plus inclinées et diminuer la largeur de l'emprise;
- ✓ Optimiser le tracé afin que les gains en termes de diminution de l'emprise, incluant la diminution de la largeur du terre-plein central, se fassent du côté Est à la hauteur des propriétés des Brochu;
- ✓ Localiser la boucle de demi-tour du côté Ouest de la route à la hauteur de la propriété de la Ferme Brochu, le plus au nord possible;

- ✓ Advenant l'autorisation du projet par le gouvernement, rencontrer les requérants à l'étape de la conception et de la préparation des plans et devis afin d'optimiser les engagements à leur avantage.

Ces engagements sont conditionnels au retrait des demandes d'audience publique de l'ensemble des requérants.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Richard Charpentier, ing.

RC/ÉA/cp

c. c. M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des inventaires et du Plan

Saint-Romuald, le 9 novembre 2011

Monsieur Michel Germain  
Commissaire  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Étude d'impact du projet de réaménagement de la route 277 entre  
Saint-Henri et Saint-Anselme  
N/Référence : 154-01-0315

---

Monsieur le Commissaire,

Le 8 novembre 2011, nous vous avons transmis de façon électronique un extrait du plan mis à jour du projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme. La transmission de ce plan a pour objectif d'illustrer la localisation approximative des boucles de demi-tours, soit celle située à l'entrée de l'érablière Bruneau, et celle située sur le terrain de monsieur Gilles Turmel.

Nous vous rappelons que des ajustements sont encore possibles quant à la localisation exacte de ces boucles. Le plan global d'avant-projet devra aussi être complété pour tenir compte de l'ensemble des points discutés lors de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Richard Charpentier, ing.

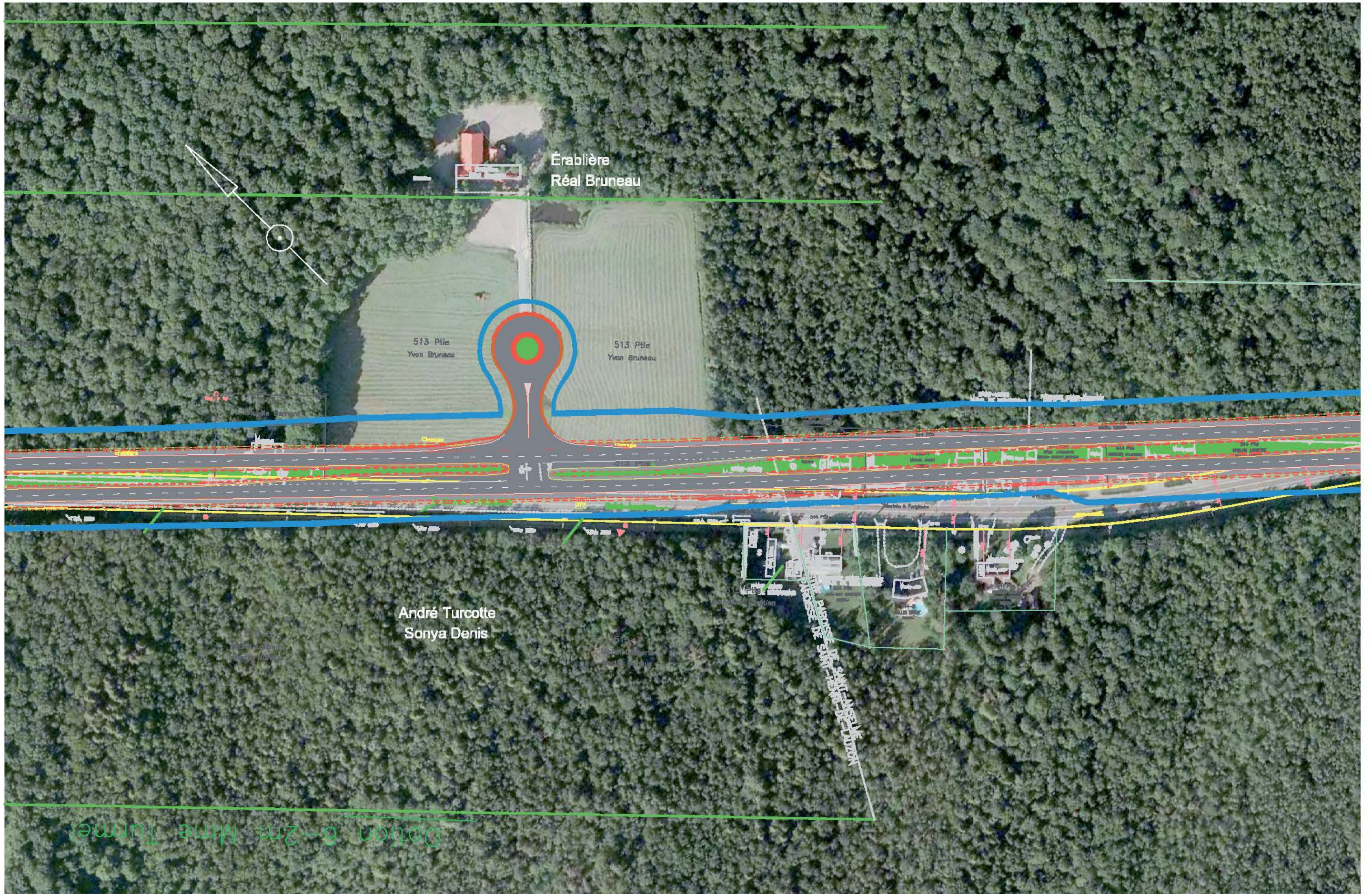
RC/ÉA/fl

c. c. M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des inventaires et du Plan



**Figures de localisation approximative  
des boucles de demi-tours  
et coupes transversales types**





Érablière  
Réal Bruneau

513 Pte  
Yvon Bruneau

513 Pte  
Yvon Bruneau

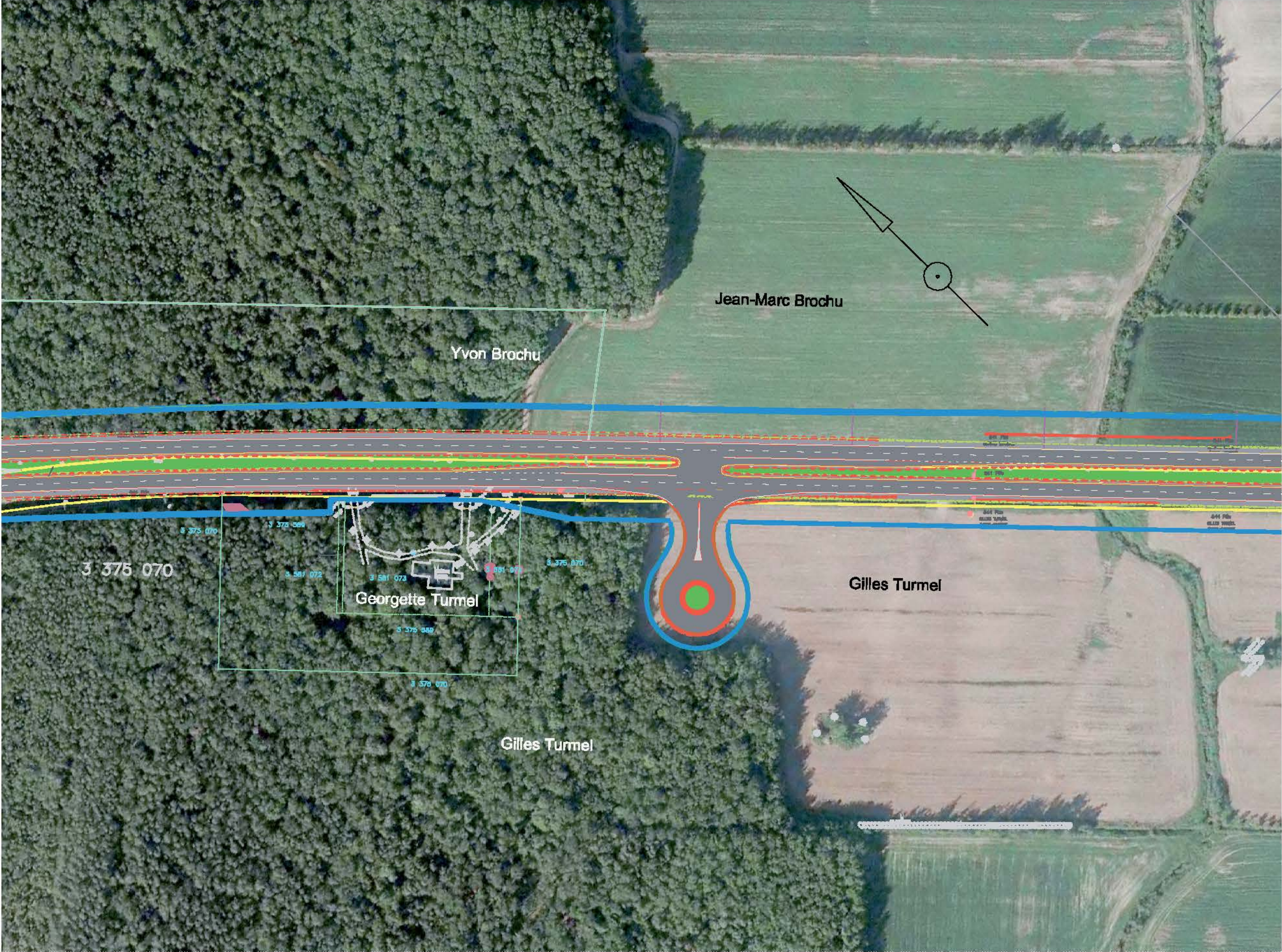
André Turcotte  
Sonya Denis

Option 6 - 2m Mme Turmel

RUE MARQUE DE SAINT-AMÉLIE







Jean-Marc Brochu

Yvon Brochu

Georgette Turmel

Gilles Turmel

Gilles Turmel

3 375 070

3 375 068

3 581 072

3 581 073

3 375 070

3 375 088

3 375 070

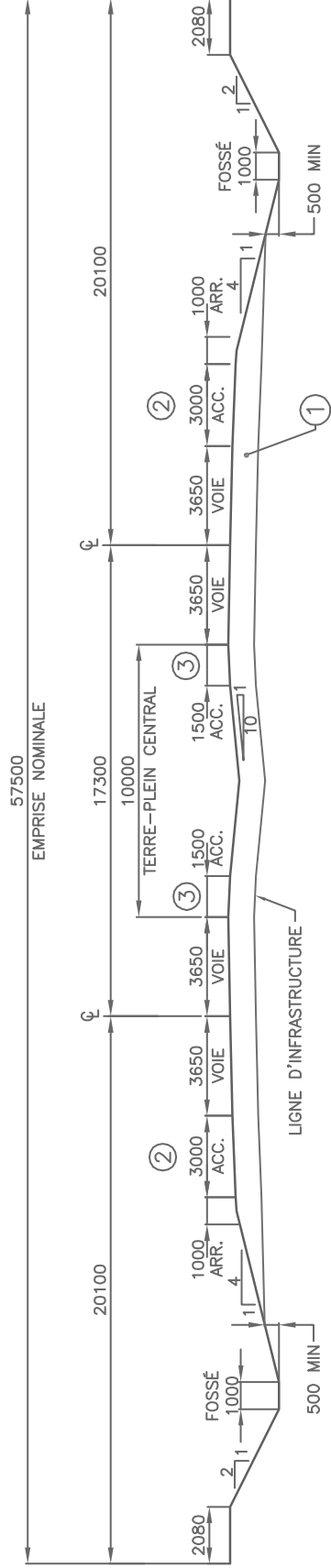
344 Pds

GILLES TURMEL

344 Pds

GILLES TURMEL

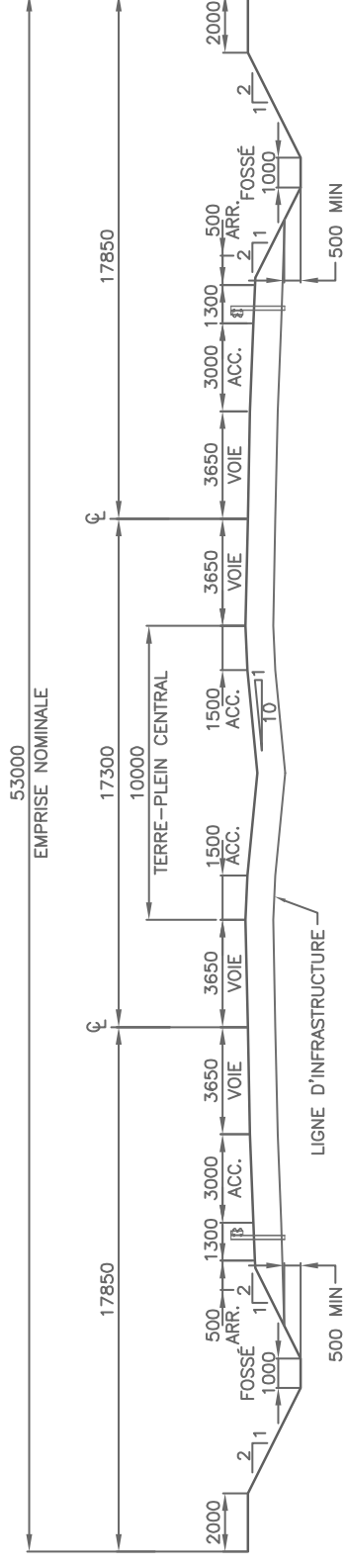




- ① - ÉPAISSEUR TOTALE DE LA STRUCTURE DE CHAUSÉE UTILISÉE = 945mm  
 195mm D'ENROBÉS BITUMINEUX  
 250mm DE MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-20  
 500mm DE MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-112
- ② - ACCOTEMENT DROIT PAVÉ SUR UNE LARGEUR DE 2,5m
- ③ - ACCOTEMENT GAUCHE PAVÉ SUR UNE LARGEUR DE 1,5m

Direction Générale de Montréal et de l'Ouest <b>Direction Territoriale          Chaudière Appalaches</b> Service des Projets			Description <b>SAINT-HENRI SUD/SAINT-ANSELME NORD</b> SECTION TYPE ROUTE RURALE À 4 VOIES À CHAUSSEES SÉPARÉES AVEC TERRE-PLEIN-CENTRAL DE 10,0m	Identification du projet TA20-3474-0142-X2 P 1a/6
	Échelle horizontale 1 : 200	Échelle verticale		Date 2007-03-06





**ROUTE À 4 VOIES À CHAUSSEES**  
**SÉPARÉES AVEC TERRE-PLEIN CENTRAL DE 10.0m**  
**SECTEUR AVEC GLISSIÈRES EXTÉRIEURES**

Unité administrative Direction Générale de Montréal et de l'Ouest <b>Direction Territoriale</b> <b>Chaudière Appalaches</b> Service des Projets		Description <b>SAINT-HENRI SUD/SAINT-ANSELME NORD</b> SECTION TYPE ROUTE RURALE À 4 VOIES À CHAUSSEES SÉPARÉES AVEC TERRE-PLEIN-CENTRAL DE 10,0m	Identification du projet 154-01-0315
	Échelle horizontale 1 : 200	Échelle verticale	Date 2011-11-30
		Préparé par Simon Boulanger, tech senior	Approuvé par Sylvain Miville ing.



---

**Annexe 4**

**Les lettres de retrait  
des demandes d'audience publique**





Québec, le 15 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

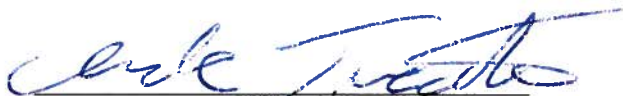
Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 11 août 2011, confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et de médiation.

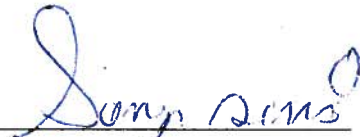
Au terme de la médiation menée par monsieur Michel Germain, commissaire et membre du BAPE, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par le ministère des Transports, dont vous trouverez copie ci-jointe.

À la suite de ce processus, nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet. Ce retrait est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur à l'issue de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Turcotte



Sonya Denis

c. c. M. Michel Germain, BAPE

p. j. Engagements du promoteur

Québec, le 15 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 11 août 2011, confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Michel Germain, commissaire et membre du BAPE, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par le ministère des Transports, dont vous trouverez copie ci-jointe.

À la suite de ce processus, nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet. Ce retrait est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur à l'issue de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ferme Bruneau et fils Inc.

  
Réal Bruneau

  
Eric Bruneau

  
Steve Bruneau

  
Hélène Labrie

c. c. M. Michel Germain, BAPE

p. j. Engagements du promoteur

Québec, le 15 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 11 août 2011, confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et de médiation.

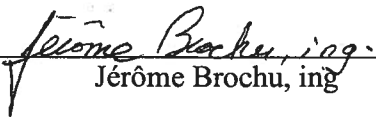
Au terme de la médiation menée par monsieur Michel Germain, commissaire et membre du BAPE, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par le ministère des Transports, dont vous trouverez copie ci-jointe.

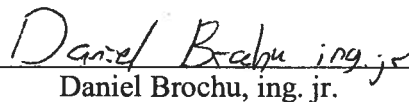
À la suite de ce processus, nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet. Ce retrait est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur à l'issue de la médiation.

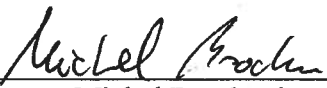
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Jean-Marc Brochu

  
Raymonde Carrier

  
Jérôme Brochu, ing.

  
Daniel Brochu, ing. jr.

  
Michel Brochu, ing. jr.

c. c. M. Michel Germain, BAPE

p. j. Engagements du promoteur

Québec, le 15 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 11 août 2011, confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Michel Germain, commissaire et membre du BAPE, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par le ministère des Transports, dont vous trouverez copie ci-jointe.

À la suite de ce processus, nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet. Ce retrait est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur à l'issue de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Yvon Brochu

c. c. M. Michel Germain, BAPE

p. j. Engagements du promoteur

---

**Annexe 5**

**La documentation**



## Les centres de consultation

Bibliothèque Laurent-Caron Saint-Anselme	Bureau de la municipalité de Saint-Anselme Saint-Anselme
Bibliothèque La Reliure Saint-Henri	Bureau de la municipalité de Saint-Henri Saint-Henri
Université du Québec à Montréal Montréal	Bureau du BAPE Québec

## La documentation déposée dans le contexte du projet à l'étude

### Procédure

- PR1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Avis de projet*, juin 2004, 6 pages.
- PR2** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, juin 2005, 22 pages.
- PR3** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Documentation relative à l'étude d'impact déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.*
- PR3.1** *Étude d'impact*, rapport principal, mai 2010, 224 pages et annexes.
- PR3.2** *Résumé*, décembre 2010, 43 pages.
- PR4** Ne s'applique pas.
- PR5** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Questions et commentaires au promoteur*, 25 octobre 2010, 11 pages.
- PR5.1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, décembre 2010, 35 pages et annexe.
- PR6** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact*, du 23 juillet 2010 au 17 février 2011, pagination diverse.
- PR7** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 18 mars 2011, 3 pages.

- PR8** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Liste des lots touchés par le projet*, avril 2011, 1 page.
- PR8.1** *Réponse à une question posée par un citoyen lors de la séance d'information du 11 mai 2011*, 13 mai 2011, 2 pages.
- PR8.2** *Réponses à deux questions posées par des citoyens lors de la séance d'information du 11 mai 2011*, 1<sup>er</sup> juin 2011, 2 pages.

### Correspondance

- CR1** MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une période d'information et de consultation du dossier par le public à compter du 19 avril 2011*, 31 mars 2011, 1 page.
- CR2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Nomination du commissaire*, 12 août 2011, 1 page.
- CR4** MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale à compter du 12 septembre 2011*, 11 août 2011, 1 page.
- CR4.1** MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Lettre accordant un délai supplémentaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la médiation*, 1<sup>er</sup> novembre 2011, 1 page.

### Communication

- CM1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Liste des centres de consultation*, 7 septembre 2011, 1 page.
- CM2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant le début de la période d'information et de consultation du dossier par le public*, 19 avril 2011, 2 pages.
- CM3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Curriculum vitæ du commissaire*, 1 page.
- CM4** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqués de presse relatifs à la médiation*.
- CM4.1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant le début du mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de médiation*, 7 septembre 2011, 2 pages.



**Avis**

- AV3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public qui s'est terminée le 3 juin 2011, 5 pages.*

**Par le promoteur**

- DA1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Courriel en réponse à une question du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant l'échéancier et les coûts du projet, 14 avril 2011, 1 page.*
- DA2** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Plan de la boucle de virage prévue sur la propriété de M. Yvon Brochu, 1 page.*
- DA3** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Tableau comparatif de largeurs d'acquisitions entre les terres de M. Jean-Marc Brochu et M. Gilles Turmel, 1<sup>er</sup> novembre 2011, 2 pages.*
- DA4** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Engagements du ministère des Transports envers M<sup>me</sup> Sonya Denis et M. André Turcotte, 15 novembre 2011, 2 pages.*
- DA5** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Engagements du ministère des Transports envers la Ferme Bruneau et fils inc., 15 novembre 2011, 2 pages.*
- DA6** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Engagements du ministère des Transports envers M<sup>me</sup> Raymonde Carrier et MM. Jean-Marc, Jérôme, Michel et Daniel Brochu, 15 novembre 2011, 2 pages.*
- DA7** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Engagements du ministère des Transports envers M. Yvon Brochu, 15 novembre 2011, 2 pages.*
- DA8** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Lettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et figures illustrant les dernières propositions du Ministère, 9 novembre 2011, 1 page et annexes.*

**Par les personnes-ressources**

- DB1** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Réponse à une question du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant l'empiètement du projet d'élargissement de la route 277 dans un milieu humide, 27 septembre 2011, 2 pages.*

### Par les participants

- DC1** Sonya DENIS ET André TURCOTTE. *Lettre de retrait de la demande d'audience publique*, 15 novembre 2011, 1 page.
- DC2** FERME BRUNEAU ET FILS inc. *Lettre de retrait de la demande d'audience publique*, 15 novembre 2011, 1 page.
- DC3** Daniel, Jean-Marc, Jérôme et Michel BROCHU et Raymonde CARRIER. *Lettre de retrait de la demande d'audience publique*, 15 novembre 2011, 1 page.
- DC4** Yvon BROCHU. *Lettre de retrait de la demande d'audience publique*, 15 novembre 2011, 1 page.

### Par la commission

- DD1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre avec la municipalité de Saint-Anselme le 12 septembre 2011*, 14 septembre 2011, 1 page.
- DD2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec les parties le 20 septembre 2011*, 23 septembre 2011, 3 pages.
- DD3** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec une tierce partie le 30 septembre 2011*, 3 octobre 2011, 1 page.
- DD4** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec les parties le 4 octobre 2011*, 12 octobre 2011, 2 pages.
- DD5** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec les parties le 7 octobre 2011*, 12 octobre 2011, 2 pages.
- DD6** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec une tierce partie le 14 octobre 2011*, 14 octobre 2011, 1 page.
- DD7** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'un entretien téléphonique avec une tierce partie le 17 octobre 2011*, 17 octobre 2011, 1 page.
- DD8** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'un entretien téléphonique avec une tierce partie le 18 octobre 2011*, 18 octobre 2011, 1 page.

- DD9** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'un entretien téléphonique avec une tierce partie le 18 octobre 2011, 18 octobre 2011, 1 page.*
- DD10** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'un entretien téléphonique avec le promoteur le 18 octobre 2011, 20 octobre 2011, 1 page.*
- DD11** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre avec une tierce partie le 21 octobre 2011, 24 octobre 2011, 1 page.*
- DD12** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec le promoteur et la partie requérante le 24 octobre 2011, 25 octobre 2011, 2 pages.*
- DD13** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec le promoteur et la partie requérante le 26 octobre 2011, 27 octobre 2011, 1 page.*
- DD14** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec le promoteur et la partie requérante le 26 octobre 2011, 27 octobre 2011, 1 page.*
- DD15** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec le promoteur et la partie requérante le 3 novembre 2011, 4 novembre 2011, 2 pages.*
- DD16** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'un entretien téléphonique avec une tierce partie le 4 novembre 2011, 4 novembre 2011, 1 page.*
- DD17** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec le promoteur et la partie requérante le 15 novembre 2011, 16 novembre 2011, 1 page.*
- DD18** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la rencontre de médiation avec une tierce partie le 17 novembre 2011, 18 novembre 2011, 1 page.*

### **Les demandes d'information de la commission**

- DQ1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 8 novembre 2011, 1 page et annexe.*
- DQ1.1** MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Réponse à la question du document DQ1, 9 novembre 2011, 1 page.*

## **Les transcriptions**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme.*

**DT1** Séance tenue le 13 septembre 2011 en soirée à Saint-Henri, 44 pages.

**DT2** Séance tenue le 14 septembre 2011 en matinée à Québec, 29 pages.



Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz